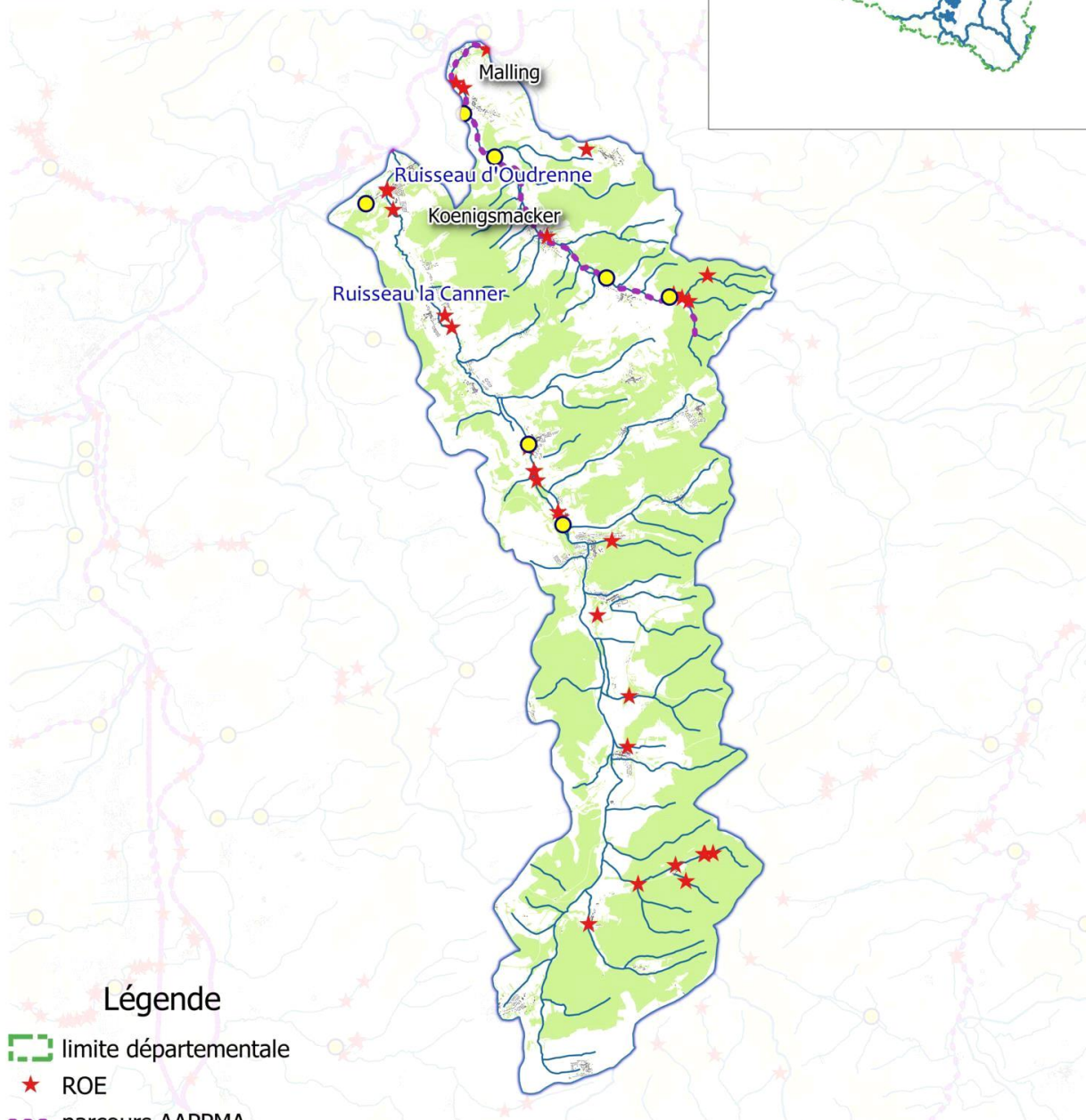
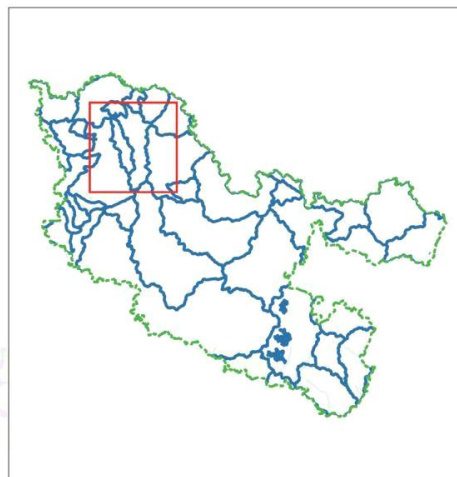
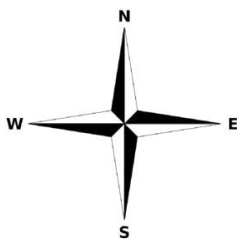








I - Cartographie du contexte



Légende

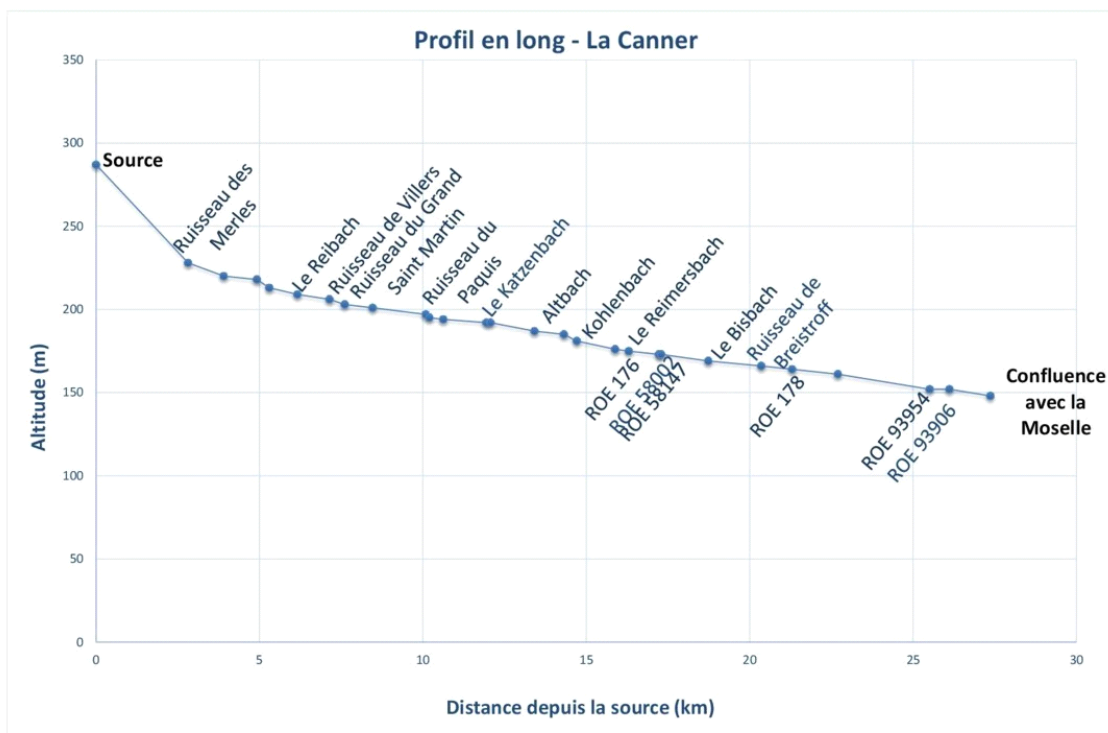
-  limite départementale
-  ROE
-  parcours AAPPMA
-  BD Carthage
-  Station pêche électrique
-  Végétation
-  Urbanisation
- COMMUNE

0 3 6 km



Source: BD Carthage, BD Topo, ROE
Réalisation: FDPPMA 57, décembre 2018
Projection: Lambert 93

II - Description générale



Synthèse du contexte

Le contexte Canner-Oudrenne est situé dans le Nord-Ouest du département. Ces deux cours d'eau principaux sont la Canner et le Ruisseau d'Oudrenne. Ils sont dans deux bassins différents et se jettent dans la Moselle. En dehors des espaces urbanisés et des espaces villageois, ce territoire est occupé principalement par des forêts de feuillus et secondement par des prairies et très peu de cultures. Les sols du bassin versant de la Canner et de l'Oudrenne sont ainsi composés majoritairement de sols agricoles sur le fond de vallée. L'agriculture est l'activité dominante sur le bassin versant et c'est le facteur anthropique le plus impactant de ce territoire. Sur l'ensemble du bassin, les principales causes de dégradation de l'état du cours d'eau sont l'accès du bétail au cours d'eau et l'absence de haies. De plus, les traversées urbaines par la Canner, le ruisseau d'Oudrenne et les affluents sont synonymes de dégradations. Un état de la qualité des eaux (données source : SIERM), indique que les paramètres écologiques ainsi que les paramètres chimiques ne sont pas de bonne qualité sur le ruisseau d'Oudrenne mais que la Canner à l'inverse est de bonne qualité. Mais, de manière globale, la qualité de la Canner se dégrade vers l'aval. Les caractéristiques morphologiques de ces cours d'eau montrent que le territoire est un contexte piscicole salmonicole. Cependant, l'état fonctionnel du contexte est dit "peu perturbé". Le peuplement piscicole en place est en conformité avec le peuplement de référence du niveau typologique théorique seulement sur la Canner. Plusieurs facteurs limitants sont présents et dégradent la qualité physico chimique et l'état écologique du bassin versant et perturbent la fonctionnalité du contexte. Les facteurs principaux sont :

- La qualité physico chimique mauvaise contribue au dysfonctionnement du peuplement piscicole. Ce facteur est un des plus limitant sur ce contexte. Par conséquent, un travail important est à mener sur la mise en place de stations d'épuration mais également sur les réseaux d'eaux usées qui ne seraient pas raccordés à un système d'assainissement conforme.
- L'anthropisation des milieux a engendré des conséquences non-négligeables sur les écosystèmes aquatiques. Les résultats sur le milieu sont une mauvaise qualité de l'eau avec notamment un colmatage des frayères à truite, des berges effondrés liés au piétinement des bovins avec un libre accès au cours d'eau, ... De plus la faible présence de haies ne favorise pas la bonne qualité de l'eau ainsi qu'une capacité à ralentir les écoulements. Par conséquent, il sera nécessaire de mettre en place une gestion adaptée de restauration des milieux aquatique (mise en place de clôtures, descentes aménagées, pompes à nez, plantation de haies, ...) en fonction des possibilités foncières pour retrouver un bon état biologique et physico-chimique.
- Enfin, de nombreux ouvrages (32) sont présents à travers ce contexte. L'ensemble de ces ouvrages ont engendré une modification du fonctionnement cours d'eau au niveau biologie (continuité écologique) et physico-chimique (ex : réchauffement de l'eau). Par conséquent, un travail important est à réaliser sur l'impact ou non de ces ouvrages sur l'écosystème aquatique et ainsi supprimer et aménager les ouvrages si besoin. La truite et l'ombre commun étant des poissons migrateurs et des poissons présents dans le contexte. Il est donc essentiel qu'ils accomplissent entièrement leur cycle de reproduction.

Depuis quelques années, le Syndicat Mixte des Bassins Versants Nord-Mosellans s'engage dans la gestion de ses milieux aquatiques et prévoit des travaux de renaturation et d'aménagements des petits ouvrages sur la Canner.

Limites contextes	Amont	PK 970,28	
	Aval	PK 1000	
	Plans d'eau (département 57)	~ 100 étangs	
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval (Nom, rive) (Rive Gauche: RG ; Rive droite : RD)	/		
Longueur en eau du contexte	Cours principal (km)	30	
	Linéaire total (cours principal et affluents) (km)	170	
Surface en eau du contexte (km²)	0,22		
Surface du bassin versant (km²)	142		
Débit (cours principal)	Etiage (m ³ /s)	0,009 (Canner à Bettelainville) / 0,171 (Canner à Koenigsmacker) / 0,028 (Oudrenne à Oudrenne)	
	Module (m ³ /s)	0,225 (Canner à Bettelainville) / 0,190 (Oudrenne à Oudrenne) / 0,852 (Canner à Koenigsmacker)	
Pente moyenne	Naturelle (%)	Altitude amont (m)	285
		Altitude aval (m)	150
		0,45	
	Réelle, après impact ouvrages (%)	Nombre d'ouvrages	32
		Hauteur cumulée (m)	/
		/	
Taux d'étagement (%)	/		

Géologie

Sa Vallée suit le front de côté peu marqué mais net qui sépare le plateau des "calcaires à gyphrées" à l'ouest des vastes surfaces marneuses du Keuper à l'Est. Le lit majeur est installé sur les formations argilo-calcaires vers Vigy et aux environs de Kédange et principalement sur les marnes dolomitiques. La rive gauche est constituée par le front de côté où se trouvent des argiles et des grès, surmontés par des argiles, puis par les alternances argilo-calcaires. La rive droite est constituée par les formations marno-dolomitiques du keuper (marnes multicolores avec passages dolomitiques et couches de gypse) ; au sud de Kédange des surfaces notables sont occupées par des "grès à roseaux" plus ou moins argileux. Les formations aquifères sont : en rive gauche, les Grès rhétiens, et en rive droite les Grès à roseaux et la "Dolomie moellon" ; ces formations sont le siège des nappes modestes et irrégulières. Formations rencontrées dans le bassin versant : Grès à roseaux, Dolomie moellon, keuper supérieur, grès. Rhétiens, argiles de Levallois, calcaires à Gryphées de l'Hettangien-Sinémurien, plaquages limoneux quaternaires, alluvions quaternaires.

Communes

Malling, Monneren, Oudrenne, Hunting, Kerling-Les-Sierck, Koenigsmacker, Inglange, Bettelainville, Luttange, Ebersviller, Kemplich, Veckring, Buding, Budling, Hombourg-Budange, Klang, Kedange-Sur-Canner, Metzervisse, Vry, Aboncourt, Metzeresche, Elzange, Vigy, Saint-Hubert.












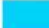


Assainissement (liste des stations d'épuration urbaines rejetant dans le contexte)

Stations d'épurations : Aboncourt, Buding, Elzange, Inglange, Kedange/Canner, Koenigsmacker, Vry, Oudrenne, Oudrenne-Lemestroff

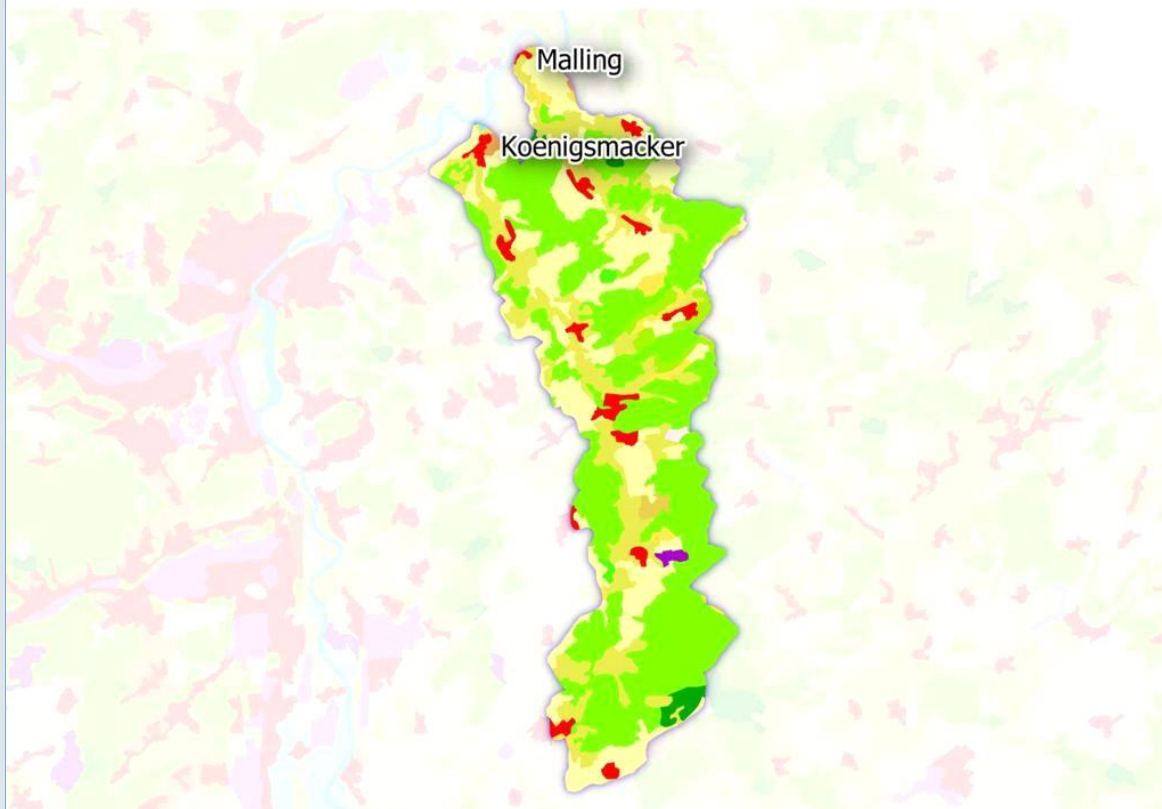
Pas de dysfonctionnement de l'assainissement collectif à signaler

Une commune n'est pas encore équipée de système d'assainissement (création de STEP ou dispositif d'assainissement non collectif en cours).

Légende Corinne Land Cover (2012)

	Tissu urbain discontinu		Surfaces essentiellement agricoles
	Extraction de matériaux		Forêts de feuillus
	Equipements sportifs et de loisirs		Forêts de conifères
	Terres arables hors périmètres d'irrigation		Forêts mélangées
	Vergers et petits fruits		Forêt et végétation arbustive en mutation
	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole		Cours et voies d'eau
	Systèmes cultureux et parcellaires complexes		Plans d'eau

Occupation du sol
Carte issue de
"Corine Land
Cover"



Mesures réglementaires de protection

- Natura 2000
- Réserve naturelle nationale (RNN)
- Arrêté de protection de biotope (APB)
- Site inscrit / classé
- Autres (ZNIEFF I et II, Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) , parc naturel régional (PNR) ou rég, ...)
- L.214-17 Liste 1
- L.214-17 Liste 2
- Décret frayères (arrêté n°2012-DDT/SABE/EAU-N°40 en date du 28 décembre 2012)

ZICO :

00068 Bazoncourt - Vigy

ZSC :

FR4100170 Carrières souterraines et pelouses de Klang, gîtes à Chiroptères

ZNIEFF Type 1 :

410030054 Bois de Luttange
410030058 Bois de Vigy
410030060 Bois "le Helloz"
410030059 Forêt de Walmeistroff
410030065 Bois de Klang
410030068 Vallée de Canner et Affluents
410030067 Bois de Koenigsmacker
410030045 Forêt Domaniale de Sierck
410030046 Forêt du Hackenberg
410030048 Anciennes Casernes de Veckring
410030053 Forêt du Comte
410030050 Vallée de l'Oudrenne et affluents
410001862 Anciennes Carrières de Gypse
410008744 Forêt de Villers-Befey

ZNIEFF Type 2 :

410010375 Arc Mosellan

Site inscrit: Vallée de la Canner à Hombourg-Budange

Canner - Oudrenne - 57.19 - S - P

Industrie

SMVM DE L'EST THIONVILLOIS (VALEST), AGRO DEVELOPPEMENT (site de Metzervisse 57)

Statut foncier	Non Domanial
Carte IGN	3411O -3412 E
SAGE	/
Structures locales de gestion	Syndicat Mixte des Bassins Versants Nord-Mosellans, Communauté de communes de l'Arc Mosellan
Enjeux PLAGEPOMI	/

IV - Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global échéance	Objectif écologique échéance	Objectif Chimique échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
CR404 CR406	Canner Ruisseau d'Oudrenne	P10 TP10	2027 2027	2027 2027	2027 2027	Bon (2017) Moyen (2017)	Bon (2017) Mauvais (2017)

V – Peuplement		
Domaine	Salmonicole	
Espèce(s) repère(s)	TRF	
Espèce(s) cible(s)	/	
Etat fonctionnel	Peu perturbé	
Zonation piscicole	Zone à ombre de Huet (Huet, 1949)	
Biocénotypes	B4 à B6 (Verneaux, 1973).	
Peuplement actuel	ANG; BRO; CCO; CHA; CHE; EPI; GOU; LOF; OBR; PER; PES; ROT; TRF; VAI; VAN	
Peuplement potentiel	CHA; CHE; GOU; HOT; LOF; LPP; OBR; TRF; VAI	
Présence de poissons migrateurs	/	
Présence d'espèces invasives	/	
Inventaires piscicoles récents		
Localisation et année	Classe de qualité selon l'Indice Poisson Rivière (IPR)	Espèces d'accompagnement
Le ruisseau d'Oudrenne à Koenigsmacker (2008-2017)	Bonne (IPR: 7,2 à 13,6)	ANG; BRO; CCO; CHA; CHE; EPI; GOU; LOF; OBR; PER; PES; ROT; TRF; VAI; VAN
Oudrenne à Oudrenne (2006, 2008 et 2013)	/	
La Canner à Buding (2014)	Bonne (IPR: 13,05 et 11,38)	
La Canner à Koenigsmacker (2015)	Médiocre (IPR: 22,76)	
La Canner à Kédange-sur-Canner (2015)	Mauvaise (IPR: 26,85)	

VI – Gestion et halieutisme		
Classement piscicole	1ère et 2ème catégorie piscicole	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA	Malling
	Sociétés de pêche non agréées	/
Longueur totale (km) des lots de pêche détenus par les AAPPMA	12 km	
Parcours de pêche (parcours spécifique)	/	
Réserve (s) de pêche	Tronçon entre le pont de la rue de moulin et le pont du moulin sur l'Oudrenne à Malling (205 m linéaire)	
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Raisonnée	
Déversements éventuels	TRF	

VII - Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ETAT FONCTIONNEL	EVALUATION	
Localisation	Nature	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
Sur les zones prairiales	Accès du bétail au cours d'eau	Piétinement des berges, colmatage et qualité physico chimique de l'eau mauvaise	Impact fort	Impact fort
Sur l'ensemble du contexte	Ouvrage	Rupture de la continuité écologique	Impact fort	Impact fort
Sur quelques secteurs	Absence de haies	Mauvaise qualité de l'eau et colmatage du lit mineur et des piques de crue intense	Impact fort	Impact fort
Sur l'ensemble du contexte	Rejets domestiques et/ou réseaux d'assainissements non conforme	Mauvaise qualité de l'eau	Impact fort	Impact fort

Rappel bilan fonctionnalité du contexte

C = Conforme ; P = Peu perturbé ; TP = Très perturbé ; D = Dégradé

P

VIII - Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions	Intitulé et description des actions	Localisation	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce repère	Effet attendu sur l'espèce cible	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
2	Groupe 1	Identifier et reconduire les rejets polluants dans un système d'assainissement	Amont de la Canner	CR404	Une augmentation de l'abondance et libre circulation de l'espèce	/	Qualité physico chimique de l'eau meilleure	Orientation : T2-O3.4 Disposition : T2 – O3.4 – D1	ASS13
1	Groupe 1	Plantation de haies	Ensemble du contexte	CR404 CR406	Une augmentation de l'abondance	/	Qualité physico chimique de l'eau meilleure	Orientation : T5A - O6 Disposition : T5A - O6 - D1 Orientation : T3 - O4.1 Disposition : T3 - O4.1 - D3	ASS0201 et AGR0401
1	Groupe 1	Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs ou passages à gués	Sur les zones prairiales	CR404 CR406	Une augmentation de l'abondance et meilleures conditions de reproduction	/	Qualité physico chimique de l'eau meilleure et diminution du colmatage	Orientation : T3 - O3 Dispositions : T3 - O3 - D1	MIA0203
2	Groupe 2	Suppression et aménagement des ouvrages	Ensemble du contexte	CR404 CR406	Meilleure diversité génétique et libre circulation de l'espèce	/	Meilleure continuité écologique	Orientation : T3 - O3.2.2.2 Disposition : T3 - O3.2.2.2 - D1	MIA0304
2	Groupe 1	Sensibiliser le monde agricole et les collectivités territoriales sur les rejets	Sur l'ensemble du contexte	CR404 CR406	Une augmentation de l'abondance et libre circulation de l'espèce	/	Qualité physico chimique de l'eau meilleure	Orientation T3 - O6 Orientation T3 - O7.1 Orientation T2 - O5	MIA0602

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Nord-Mosellans a depuis 2019 un projet de renaturation de la Canner. En 2015, la communauté de communes de l'Arc Mosellan a réléisé un programme de restauration du ruisseau d'Oudrenne et ses affluents

IX - Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte	Gestion raisonnée
Cas particuliers de gestion (si gestion patrimoniale)	

La Canner à Aboncourt

